

SI VOUS DÉPOSEZ PLAINTE

Le dépôt de plainte est un droit et cela ne peut vous être refusé ou conditionné à des pièces justificatives.

Vous pouvez déposer plainte :

Dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de Gendarmerie 7j/7 - 24h/24

En écrivant au Procureur de la République

Tribunal de Grande Instance
1 place de la République 41000 Blois
sec.pr.tj-blois@justice.fr

Quelle que soit la forme de violences (y compris les violences qui ne se voient pas). Avec ou sans certificat médical.

Vous pouvez demander, auprès de la Police ou de la Gendarmerie, à être reçue et accompagnée par l'intervenante sociale.

COMMENT VOUS PROTÉGER

Contactez le portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes par tchat : **7j/7 - 24h/24** via le site : **service-public.fr**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50511>

Et l'adresse : **signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr**

Depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, **Accès gratuit et sans obligation de déclarer son identité**

App-Elles
est la première application française
solidaire des femmes et des filles victimes de violences
www.app-elles.fr

Création : la Fabrique de Com IMPRIMERIE 02 54 56 43 43

ATTRIBUTION D'UN TELEPHONE GRAVE DANGER POSSIBLE

Il est attribué par la Justice et permet d'alerter les forces de l'ordre en cas de menace par votre conjoint ou ex-conjoint

DELIVRANCE POSSIBLE D'UNE ORDONNANCE DE PROTECTION

par la Justice, qui peut interdire à votre conjoint ou ex-conjoint de vous approcher, lui interdire de détenir des armes, vous attribuer le logement, vous confier si nécessaire la garde des enfants, etc. Cette mesure peut être demandée en dehors de toute plainte.

SI VOUS QUITTEZ LE DOMICILE

Mariée ou pas, avec ou sans enfants, vous avez le droit de partir à tout moment. Faites-vous accompagner dans cette démarche. Prévoyez un sac d'urgence (vêtements, documents officiels et autres documents importants, éléments de preuve, copie du dépôt de plainte, certificats médicaux...)

Pour bénéficier d'un accompagnement social, contactez le service social de votre territoire (MDCS) :

Conseil Départemental de Loir-et-Cher
02 54 58 41 41 / www.le-loir-et-cher.fr
ou
Le CCAS de votre commune

POUR ÊTRE HEBERGÉE EN URGENCE TÉLÉPHONEZ AU 115 (24/24, 7/7)

SI VOUS DEVEZ VOUS FAIRE SOIGNER

Service d'urgence du Centre Hospitalier de Blois
Mail Pierre Charlot, Blois – 02 54 55 66 33

**Centre de planification et d'éducation familiale
Centre d'accueil des victimes d'agressions sexuelles**
Mail Pierre Charlot, Blois – 02 54 55 62 75

Service d'urgence du Centre hospitalier de Vendôme
98, rue Poterie, Vendôme – 02 54 23 33 06

Service d'urgence du Centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay
96, rue des Capucins, Romorantin-Lanthenay – 02 54 88 34 75

Votre médecin traitant ou tout autre médecin

Demandez un certificat médical, il vous sera utile dans vos démarches.



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**VOS CONTACTS
DANS LE LOIR-ET-CHER**

**VIOLENCES CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE**

Face aux violences, libérons la parole

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE 3919
*Appel anonyme et gratuit.
114 par SMS

SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES : PARLEZ-EN !

POUR CONNAÎTRE VOS DROITS

NUMÉROS D'URGENCE
POLICE, GENDARMERIE 17
SAMU 15
POMPIERS 18

Violences conjugales
(physiques, psychologiques, harcèlement...)
Violences sexuelles / Viols
Mariage forcé
Traite / Prostitution
Polygamie
Mutilations sexuelles féminines
Violences au travail

Face aux violences, libérons la parole

Pour être accompagnée dans vos démarches, être conseillée, être écoutée, préparer votre départ du domicile conjugal...

**CENTRE D'INFORMATIONS DES DROITS DES
FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)**
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
10, allée Jean Amrouche à Blois
(permanence à Vendôme, Romorantin, Salbris, Mondoubleau et Mer)
02 54 42 17 39 / cidff41@orange.fr

Violences faites aux femmes : la loi vous protège

**PLANNING FAMILIAL 41
ACCUEIL DE JOUR ARTEMISIA**
du lundi au vendredi de 10h à 16h
28, rue des écoles à Blois
(accueil sur RDV à Vendôme et Romorantin)
02 54 74 33 41
mfpf.41@wanadoo.fr

**COLLECTIF
DROITS DES FEMMES**
Maison des associations
18, rue Dorgelès à Blois
07 88 75 10 94
collectifdroitsdesfemmes41@gmail.com

FRANCE VICTIMES 41
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Maison de l'Europe 2^e étage, 3 place Bernard Lorjou à Blois
(permanences à Vendôme et Romorantin)
02 54 33 39 63 / francevictimes41@orange.fr

**REFERENTE DEPARTEMENTALE
VIOLENCES CONJUGALES**
Association d'Accueil, de Soutien
et de Lutte contre les Détresses : ASLD
49 rue Dumont d'Urville à Blois
06 75 43 40 05 / referentviolences@asld41.com

**CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT
CDAD 41**
du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h
Palais de justice, 1 place de la République à Blois
Pour les permanences de Vendôme et Romorantin,
consulter le site www.cdad41.org
contact@cdad.org

FEMMES SOLIDAIRES
Point d'accès au Droit : tous les lundi de 9h à 12h
37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme
tous les jours
07 66 22 33 82 / femmes.solidaires41@outlook.fr
www.facebook.com/Femmes-solidaires-41

3 9 19

3919

**ARRÊTONS
LES VIOLENCES**

APPEL GRATUIT ET ANONYME